

[Texte]

The Chairman: I think it is five minutes inclusive of both your questions and the minister's response. It is difficult to know ahead of time once a response begins how long that might go. The five minutes are really inclusive of both question and response, and the response was quite lengthy on that last one and that took us to an additional two.

Mr. Littlechild: Thank you very much, Mr. Chairman. First of all, I would like to make a brief introductory comment with respect to apparent mistrust on a committee. I find that very unfortunate. I myself have a new confidence in a sense because of the quickness and seriousness with which the members present, along with the minister, have dealt with this issue. I find that quite encouraging.

One of the most fundamental disagreements on this issue, of course, is on treaty rights. I know, Mr. Minister, you have indicated several times that you do not agree that post-secondary education is a treaty right. I appreciate that very much in your presentation today. There are references in that regard again, but I would like to ask you to be more specific as to the basis of your position on that issue.

• 1725

Mr. Cadieux: Mr. Littlechild, in my opening statement I underlined the fact that it is a very complex issue and I do not think I can resolve that particular issue to everybody's satisfaction today in the five minutes the chairperson has allowed you to question me. But there is a basic disagreement, obviously, between the government's position and the position being taken by particularly the native leaders and the native students on the question.

Obviously the government has looked at the treaties and has obtained advice about the implications of the treaties for this particular issue and others. We do not believe that post-secondary education is covered by a treaty right. That notwithstanding, of course we have had this program going on for a number of years now, and it will continue.

On the difference of opinion with respect to the issue, I have indicated already to various native leaders that I am prepared to sit down and look at the issue again. If new facts or new elements can be brought in in order to convince the government that it is a treaty right, then a review of the decision, I suppose, can be entertained, or a review of the advice that has been given can be entertained. Also the new elements, if any, can be looked at and be taken into consideration in the reasoning that brings the government to decide or to allege that it is not, in our humble opinion, a treaty right. I believe it is something that will be discussed for some time, not just

[Traduction]

Le président: Je pense que les cinq minutes prévues doivent suffire à la fois pour vos questions et la réponse du ministre. Il est difficile de savoir à l'avance combien de temps une personne mettra à répondre. En fait, les cinq minutes doivent suffire pour la question et la réponse. En l'occurrence, la réponse à cette dernière question a été assez longue; elle a dépassé le temps alloué de deux minutes.

M. Littlechild: Merci beaucoup, monsieur le président. Tout d'abord, je voudrais faire une brève déclaration préliminaire au sujet du manque de confiance apparent dans les travaux du comité. Je juge cette attitude regrettable. Personnellement, le sérieux et la rapidité avec lesquels le ministre et les députés présents ont réagi à cette crise m'inspirent une confiance renouvelée. Cela me semble encourageant.

L'un de nos désaccords les plus fondamentaux dans cette affaire porte, évidemment, sur les droits issus de traités. Monsieur le ministre, vous avez contesté à plusieurs reprises l'argument selon lequel l'enseignement postsecondaire est un droit issu de traité. Cela ressort clairement de votre exposé d'aujourd'hui. Vous y avez fait allusion encore une fois, mais je vous demanderais de préciser les motifs qui sous-tendent votre position à cet égard.

M. Cadieux: Monsieur Littlechild, dans ma déclaration préliminaire, j'ai souligné qu'il s'agissait là d'une question extrêmement compliquée et je ne pense pas pouvoir en faire le tour à la satisfaction de tous aujourd'hui pendant les cinq minutes que le président vous a allouées pour m'interroger. De toute évidence, il existe un désaccord fondamental entre la position du gouvernement et celle adoptée par les chefs autochtones et les étudiants autochtones sur la question.

Naturellement, le gouvernement a étudié les traités et obtenu des avis au sujet de leur incidence dans ce domaine en particulier et dans d'autres domaines également. Nous ne pensons pas que l'enseignement postsecondaire soit couvert par un droit issu de traité. Malgré tout, ce programme gouvernemental est en vigueur depuis un certain nombre d'années maintenant et il sera maintenu.

Au sujet de la divergence d'opinions qui nous sépare à cet égard, j'ai fait savoir aux divers chefs autochtones que je suis disposé à revoir le dossier. Si les autochtones peuvent apporter des faits ou des éléments nouveaux pour convaincre le gouvernement qu'il s'agit d'un domaine relevant d'un droit issu de traité, on peut envisager une révision de la décision ou une révision de l'avis qui nous a été donné. Le cas échéant, ces nouveaux éléments pourraient influencer sur le raisonnement qui a amené le gouvernement à décider ou à alléguer qu'à son humble avis, il ne s'agit pas d'un droit issu de traité. J'imagine que c'est une question qui fera l'objet de discussions pendant